

COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2015 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL. H- HUGONOT.C- FOUCAULT.I-MARTHELOT.V- MAUGIE.G-
.BERTHET-RAMBAUD.S-SCHAMME Capucine .CHOLAT.C MARTIN.T

Excusé(e)s : FOURNIER.D-VEVE.B- FOURNIER.V

Absent(e)s : NOVEL. D

Secrétaire de séance : HUGONOT Christelle

A l'ouverture de la séance, M. le Maire informe l'assemblée de la démission pour raisons personnelles de M. Alain Métais, conseiller municipal.

Le conseil municipal est désormais composé de 13 élus.

1°- virements de crédits : budget assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
023		
66111 (66)	-8 400 €	
021		
1641(11)		+8 400 €
28158 (040)		+ 46 €
10 222 (10)	-46 €	

Le 1^{er} virement rectifie une inversion dans la saisie des sommes concernant le capital et les intérêts d'un emprunt.

Le 2^{eme} virement rectifie un déséquilibre de 46 € dans les prévisions budgétaires concernant les amortissements.

Arrivée de Thierry Martin

2°- Tarif redevance occupation du domaine public : terrasse pizzeria à Maltaverne

Le tarif voté est de 0.15€ par m2

Occupation de la terrasse : environ 10 m2

Montant mensuel de la redevance : 45 €

Adoption : 8 voix pour / 1 voix contre

3°- Vote des subventions aux associations :

- Comité d'animation de Châteauneuf : 1 800 €
- Société de chasse : 765 €
- Loisirs et pêche : 765 €
- Pupilles enseignement public : 200 €
- Délégation cantonale Education Nationale : 54 €
- Handisport : 80 €
- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €
- Clique de Coise : 110 €
- Club de hand-ball de Chamoux : 210 €
- Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny : 100 €
- Interlude : 50 €

4°- Participation financière au festival Les Sons du lac :

Le conseil municipal participera pour un montant de 1 800 € (moins 345 € correspondant à un trop payé en 2014) au règlement de spectacles et à la prise en charge des frais d'électricité.

5°- Adhésion au groupement de commandes avec la CC Cœur de Savoie pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité pour les ERP et IOP :

Les collectivités ont l'obligation de rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP)

Le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 impose notamment la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et les IOP.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie propose que les communes qui le souhaitent se groupent avec elle pour passer un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de Diagnostics d'Accessibilité, d'Agendas d'Accessibilité Programmée ou d'Attestations d'Accessibilité pour les ERP et IOP.

Ce marché sera passé sous forme de procédure adaptée ouverte. La prestation devra être réalisée pour la fin de l'année 2015.

Une convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de ce groupement.

Le conseil municipal approuve les modalités de la convention de groupement de commandes avec la CC Cœur de Savoie, autorise M. le Maire à signer cette convention et désigne Mme Foucault Izabel en tant que représentante titulaire à la commission d'appel d'offre du groupement et M. Marthelot Vincent en tant que suppléant.

6°- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Maire indique que lors de la séance du 05 février 2015 le Conseil Communautaire a délibéré sur le principe, pour l'année 2015, la prise en charge par la Communauté de Communes de l'ensemble du FPIC appelé en contribution à l'échelle du territoire (part intercommunale et communale).

Il est rappelé que la répartition libre du FPIC au sein d'une intercommunalité est soumise, depuis la loi de finances 2015 à de nouvelles règles de majorité.

Pour information, le montant global de la contribution 2015 a été estimé par la Direction Générale des Collectivités Locales à 396 094 euros. Le montant prélevé pour Châteauneuf est de 5 015€

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

7°- Attribution de compensation par la CC Cœur de Savoie aux communes pour 2015 :

Le Maire indique que lors de la séance du 02 avril 2015 le Conseil Communautaire a délibéré sur l'attribution de compensation pour l'année 2015 et adopté à l'unanimité les montants des reversements aux communes, selon le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge du 20 octobre 2014.

Il précise que les nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2015 prévoient que les attributions de compensation, dans le cadre d'une fixation libre de leurs montants, sont adoptées en premier lieu à la majorité qualifiée des 2/3 par le Conseil Communautaire et en second lieu, confirmées par délibération concordante de l'ensemble des communes membres à la majorité simple

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2015 (en €)

	CLECT du 10-02-2014	CLECT du 01-07-2014						CLECT DU 20-10-2014			
	Harmonisation de la fiscalité	Contribution au SBIS	Contribution SISARC	Périscolaire Val Gelon "ATSEM"	Périscolaire Val Gelon "Repas midi"	Scolaire-Périscolaire Gelon-Coisvin	Transport scolaire Val Gelon	Transport scolaire Combe de Savoie	Périscolaire Combe de Savoie	Contribution ADMR Combe de Savoie	Attributions au 1er janvier 2015
APREMONT	78 749	22 740	/	/	/	/	/	/	/	/	101 489
ARBIN	237 629	26 152	/	/	/	/	/	/	/	/	263 781
ARVILLARD	304 747	/	/	3 200	3 400	/	-613	/	/	/	310 734
BETTON-BETTONET	0	/	/	/	/	40 740	/	-250	/	/	40 490
BOURGET-EN-HUILE	11 993	/	/	3 200	1 800	/	-82	/	/	/	16 911
BOURGNEUF	121 153	/	/	/	/	129 141	/	-250	/	/	250 044
CHAMOUSSET	101 843	/	/	/	/	91 398	/	-250	/	/	192 991
CHAMOIX-SUR-GELON	41 609	/	/	/	/	136 117	-468	/	/	/	177 258
CHAMP-LAURENT	2 184	/	/	/	/	6 345	/	/	/	/	8 529
LA CHAPELLE-BLANCHE	54 361	/	/	2 300	2 700	/	-312	/	/	/	59 049
CHATEAUNEUF	137 913	/	/	/	/	122 242	/	-250	/	/	259 905
LA CHAVANNE	243 995	13 323	/	/	/	/	/	/	/	/	257 318
CHIGNIN	354 965	27 408	/	/	/	/	/	/	/	/	382 373
COISE-SAINT-JEAN-PIED-	137 476	/	/	/	/	179 454	/	/	/	/	316 930
LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE	48 634	/	/	/	/	/	-195	/	/	/	48 439
CRUET	143 840	/	723	/	/	/	/	-250	4 533	-1 700	147 146
DETRIER	93 747	/	/	/	/	/	-181	/	/	/	93 566
ETABLE	24 490	/	/	2 200	2 100	/	-197	/	/	/	28 593
FRANCIN	282 555	24 962	/	/	/	/	/	/	/	/	307 517
FRETERIVE	32 463	/	752	/	/	/	/	-250	11 470	-800	43 635
HAUTEVILLE	0	/	/	/	/	44 152	/	-250	/	/	43 902
LAISSAUD	131 109	13 054	/	/	/	/	/	/	/	/	144 163
LES MARCHES	598 210	58 414	/	/	/	/	/	/	/	/	656 624
LES MOLLETES	50 863	13 878	/	/	/	/	/	/	/	/	64 741
MONTENDRY	0	/	/	/	/	7 271	-6	/	/	/	7 265
MONTMELIAN	3 347 689	145 594	/	/	/	/	/	/	/	/	3 493 283
MYANS	61 178	19 060	/	/	/	/	/	/	/	/	80 238
PLANAISE	62 992	9 010	/	/	/	/	/	/	/	/	72 002
LE PONTET	13 245	/	/	/	/	/	-43	/	/	/	13 202
PRESLE	33 213	/	/	3 200	1 700	/	-220	/	/	/	37 893
LA ROCHETTE	1 004 422	/	/	22 700	/	/	-2 706	/	/	/	1 024 416
ROTHERENS	20 429	/	/	1 900	1 800	/	-220	/	/	/	23 909
SAINTE-HELENE-DU-LAC	358 930	22 161	/	/	/	/	/	/	/	/	381 091
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	76 962	/	1 286	/	/	/	/	-250	12 916	-1 500	89 414
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	443 023	/	1 842	/	/	/	/	-250	13 928	-6 000	452 543
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	16 481	8 888	/	/	/	/	/	/	/	/	25 369
LA TABLE	24 242	/	/	2 300	2 300	/	-236	/	/	/	28 606
LA TRINITE	21 306	/	/	1 700	1 700	/	-110	/	/	/	24 596
LE VERNEIL	7 681	/	/	/	/	/	-33	/	/	/	7 648
VILLARD-D'HERY	10 719	4 747	/	/	/	7 000	/	/	/	/	22 466
VILLARD-LEGER	10 943	/	/	/	/	64 241	-366	/	/	/	74 818
VILLARD-SALLET	29 635	/	/	1 500	1 500	/	-170	/	/	/	32 465
VILLAROUX	9 157	5 183	/	1 000	1 200	/	/	/	/	/	16 540
	8 786 775	414 574	4 603	45 200	20 200	828 100	-6 158	-2 250	42 847	-10 000	10 123 891

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité des membres présents les attributions de compensation aux communes pour l'année 2015 telles que détaillées ci-dessus.

8°- Convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des points d'eau Incendie

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Savoie la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des Points d'Eau Incendie.

La délibération relative au concert d'été Fêtes musicales sera reportée au prochain CM en raison du manque d'informations relatives au changement des statuts de Fêtes musicales. Le concert est prévu à l'église de Chateauneuf le 26 juillet à 18h30.

Questions diverses :

- Aménagement secteur 2 Maltaverne : la présentation réalisée par Izabel, Christelle et Claude et présentée lors du CM a été transmise à M. Colin (ARTER) pour une réunion de travail en mairie **le mercredi 10/06 à 18h30.**
- Point sur l'éclairage public : Suite à un état des lieux des coffrets réalisé par Claude Cholat, 5 coffrets sont à changer en urgence (Villaret, église, La tour, Freydière, Colovron). Une consultation sera effectuée auprès des artisans locaux pour des devis.
- Stage 1ers secours : Gilles contacte les pompiers pour fixer une date à l'automne.
- Jordan DAVID, élève du lycée du Grand Arc est en stage du 1/06 au 26/06 avec Eric et Patrick.
- Prochain CM : jeudi 02 juillet à 20 heures.

Affiché le 02 juin 2015
Le Maire,
H. CARREL